Après discussion et échange d'avis, Monsieur le Président soumet au vote les résolutions suivantes ;

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2014, et après lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2014 à hauteur de **73 897 654** dinars (Soixante-treize millions huit cents quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante-guatre dinars), et décide de l'affecter comme suit :

(Montant en Dinars)

(montant on Binaro)	
BENEFICE DE L'EXERCICE 2014	73 897 654
REPORT A NOUVEAU	2 402
RESULTAT A REPARTIR	73 900 056
RESERVES LEGALES	3 695 003
DIVIDENDES prélevés sur le résultat de l'exercice 2014	59 622 435
REPORT A NOUVEAU	10 582 618

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe ainsi le montant des dividendes à un dinar cinq cent millimes (1,500 dinar) par action. La mise en paiement sera à partir du 16/06/2015 et délègue aussi au conseil d'administration les pouvoirs de fixer les modalités de leurs paiements.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de six mille Dinars (6 000 TND) - un montant annuel global et brut des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration - à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2014.

Chaque membre des comités règlementaires percevra en outre une somme annuelle brute et globale de six mille Dinars (6 000 TND) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions desdits comités au cours de l'exercice 2014.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Le Président de l'Assemblée informe les actionnaires de la fin du mandat de l'ensemble des membres du présent Conseil d'Administration, et par application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2011-06 du 20/05/2011 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, l'Assemblée Générale Ordinaire, après délibération et échange d'avis, décide de renouveler les mandats de :

- 1- Mr Moncef CHAFFAR;
- 2- Mr Mohamed EL KETTANI;
- 3- Mr Boubker JAI;
- 4- Mme Zohra DRISS BOUSLAMA;
- 5- Mr M'Zoughi MZABI;
- 6- Mr José REIG ECHEVESTE;
- 7- Mr Mounir OUDGHIRI;
- 8- Mr Hicham SEFFA;
- 9- Mr Edouard ESPARBES (Administrateur indépendant);
- 10- Mr Hassan OURIAGLI (Administrateur indépendant) ;
- 11- Mr Mohamed Ali BAKIR (représentant des petits porteurs).

En qualité d'administrateurs de la Banque pour une durée de trois (03) années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2017.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du mandat du co-commissaire aux comptes, le cabinet E.C.C MAZARS, et compte tenu de la proposition du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat du cabinet E.C.C MAZARS, en tant que co-commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après décision du conseil d'administration formalisée dans le PV n°591 du 20/02/2015, approuve l'acquisition de l'immeuble sis au 9 rue de la Hollande Tunis et autorise la Direction Générale à entamer les démarches nécessaires.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés, à hauteur maximale de 200 millions de dinars, sur une période de trois (03) ans, en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires à fin d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les scrutateurs et le secrétaire.

Le Président

M. Moncef CHAFFAR

ttijari ban

Le Premier Scrutateur M. M'zoughi M'ZABI

Attijari

Le Second Scrutateur Mme, Zohra DRISS BOUSLEMA Le Secrétaire de la séance

M. Kamel HABBACHI

Attijari bank

enregistré à la Recette des Finances

de: Rue d'Autriche - TUNIS

Nº Quinance: MO 48 120

Nº d'Enregistrement 158037

Le Recevein

PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/2015

Banque Attijari de Tunisie Attijari bank

Page 5

BILAN APRES AFFECTATION ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	222 113	285 481
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	473 959	462 893
Créances sur la clientèle	3	3 601 472	3 401 083
Portefeuille titres commercial	4	229 183	342 715
Portefeuille d'investissement	5	458 853	71 810
Valeurs immobilisées	6	147 862	156 302
Autres actifs	7	170 894	233 783
TOTAL ACTIF		5 304 336	4 954 067
		0	
PASSIF		0	
Banque Centrale et CCP	8	90 024	262 049
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	57 013	56 134
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 505 932	4 047 534
Emprunts et ressources spéciales	11	51 107	65 804
Autres passifs	12	251 550	188 344
TOTAL PASSIF		4 955 626	4 619 865
CAPITAUX PROPRES	13		
Capital		198 741	198 741
Réserves		135 740	131 812
Autres capitaux propres		3 646	3 646
Résultats reportés		10 583	3
Résultat net		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		348 710	334 202
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 304 336	4 954 067

ETAT DE L'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2014	198 741	132 044	3 646	3	73 898	408 332
Affectation approuvé par l'AGO du 10/06/2015		3 696		10 580	(73 898)	
Dividendes					(59 622)	(59 622)
Solde après affectation du résultat 2014	198 741	135 740	3 646	10 583	0	348 710